N° 185. Cinquième Année — 1er Juillet 1911

Le Socialisme

Directeur : JULES GUESDE

PARAÎT LE SAMEDI — HUIT PAGES — LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 3, rue de la Roquette (place de la Bastille), Paris (XIe)
Lundi, Mercredi et Vendredi, de 5 heures à 7 heures. — Téléphone 900-07

ABONNEMENTS { Trois mois 1.50 — Six mois, 3 fr. — Un an, 6 fr.
Etranger : Six mois, 4 fr. — Un an, 8 fr.

SOMMAIRE

Spoliation.
Comment peuvent — et doivent — être nationalisés mines, chemins de fer, etc. — Proposition Jaurès.
Henri Carrette. — H. Lefèvre.
Le Banquet du Socialisme.
Au jour le jour. — P. Grados.
Double avance. — P. Marius-André.
Le problème des délimitations. — J.-P. Grandvallet.
Jeu dangereux. — C. Bonnier.
L'Escroquerie aux Retraites. — **A la Fédération de la Seine. — Les catholiques et la loi. — Excellents effets de la loi — La retape radicale. — Un truc. — La protestation ouvrière. — Les feuilles d' « assujettis ».**
L'Action sociale à l'intérieur et à l'extérieur.
La Presse corporative.
La Presse socialiste.

SPOLIATION

[illegible] veut pas que le prélèvement sur les salaires soit une *escroquerie* ou un *vol*. Dans l'*Humanité*, comme à la tribune de la Chambre, il n'a pas cessé de protester avec violence contre un pareil « qualificatif », qu'il rejette parmi « les plus déplorables abus de polémique ».

Or, la proposition Vaillant « ayant pour objet l'institution d'une *Assurance sociale* », déposée pour la troisième fois le 13 juin de l'année dernière, et *qu'il a signée*, ainsi qu'Albert Thomas, Briquet et les autres membres du groupe socialiste au Parlement, dénonce ce *prélèvement* comme UNE SPOLIATION, et pour la même raison que formulait Jules Guesde lorsque, dans l'interruption qui lui valait un rappel à l'ordre, il s'écriait :

> Les travailleurs ont déjà payé en travail, et vous voulez encore les faire payer en salaire. Là est le vol, là est l'escroquerie !

Voici les termes mêmes (pages 25 et 26) de la proposition qui, nous le répétons, porte, *avec la signature de Jaurès*, celles du groupe tout entier :

> Maîtresse de la matière et des instruments de production, *la classe capitaliste et son gouvernement sont responsables des risques auxquels ils exposent la classe ouvrière qu'ils emploient à cette production. C'est à eux uniquement qu'incombent la prévention, la compensation des risques qui entrent comme partie, dans les chances et les frais généraux d'une production sociale, toute à leur profit,* et dont, par le travail ouvrier, asservi à cet effet, ils tirent propriété, capital et pouvoir, c'est-à-dire leur domination économique et politique.
>
> La maladie, l'invalidité, la vieillesse, et avec elles le chômage et toutes causes générales et particulières, d'incapacité de travail et de misère, sont le fait du mode actuel de production, de l'état d'inégalité sociale et d'anarchie économique, où le prolétaire est broyé, sacrifié par la force des choses, malgré sa résistance, ses efforts, son travail et dont il est victime, non moins inévitablement que des accidents de l'industrie. La cause lui est extérieure, dans l'un et l'autre cas, et dans l'un, pas plus que dans l'autre, *on ne peut réclamer de lui, une contribution, une cotisation.*
>
> Si on considère, en outre, que dans la production marchande et capitaliste, la classe prolétaire donne sa force quotidienne de travail, en échange d'un salaire, prix quotidien d'entretien de cette force, *prix qui n'est qu'une fraction de la valeur par elle produite et dont la plus grande partie est prélevée comme profit par le capitalisme*, ON NE PEUT, CONTRE TOUT DROIT, AUGMENTER CETTE **spoliation** PAR UNE RETENUE NOUVELLE, alors surtout qu'il s'agit de compenser les effets meurtriers du travail accompli dans les conditions sociales désastreuses, qui en sont les causes effectives.
>
> Que, maintenant, *spoliation* soit plus parlementaire que *vol* ou qu'*escroquerie*, c'est ce que nous sommes tout disposés à admettre. Mais la nature de l'opération reste bien la même. Qu'on me *spolie*, ou qu'on me *vole*, ou qu'on m'*escroque*, on me prend toujours ce que je ne devais pas. Et c'est contre cette *prise de ce qu'elle ne doit pas* que s'insurge et a raison de s'insurger, la classe ouvrière et paysanne, stupéfaite et indignée qu'au nom du socialisme, qui l'appelle à en finir avec la *spoliation chronique* dont elle est victime en régime capitaliste, on prétende lui imposer, sous prétexte de réforme, une *spoliation additionnelle.*

Comment peuvent -- et doivent -- être nationalisés mines, chemins de fer, etc.

Proposition Jaurès

On se rappelle que le Congrès de Saint-Quentin a « donné mandat au groupe socialiste du Parlement de rechercher, d'accord avec la Commission administrative, sous quelle forme, dans quelles conditions et par quels moyens peut être réalisé, dans l'intérêt des cheminots et du public, la reprise par la nation du monopole des transports ».

Pour faciliter ces recherches — dont le Parti et ses Fédérations n'ont pas à se désintéresser, le dernier mot leur appartenant nécessairement dans une question de cette importance — nous croyons devoir publier *in extenso* la *Proposition de loi* que, le 19 mai 1894, déposaient les élus socialistes d'alors, *à l'effet de « restituer à la nation et aux travailleurs la propriété des mines »*, et qu'ils déclaraient valoir pour les chemins de fer également.

Ces élus, venus de tous les points de l'horizon socialiste, s'appelaient, dans l'ordre des signatures, Jaurès, Rouanet, Jules Guesde, Sembat, Vaillant, Calvinhac, René Viviani, Millerand, — et *la reprise*, qu'ils faisaient mieux que préconiser, qu'ils organisaient — n'avait rien de commun, on le verra, avec *le rachat... de l'Ouest*, que d'aucuns songeraient, paraît-il, à généraliser, pour le plus grand profit des actionnaires mis en goût :

Messieurs,

Diverses propositions ont été déposées ou sont annoncées, pour régler à nouveau le régime de la propriété des mines. Nous nous associerons à toutes celles qui peuvent améliorer la condition des ouvriers des mines ou rétablir, même partiellement, le droit de la nation sur une propriété qui, en principe, est nationale et, en fait, oligarchique.

Mais nous considérons qu'il est du devoir du Parti Socialiste de proposer en cette question, comme en toutes celles qui sont successivement soulevées, la solution décisive conforme à ses principes.

Elle se ramène à deux points : 1° l'expropriation de l'oligarchie capitaliste qui détient les mines ; 2° l'organisation d'un nouveau mode d'exploitation qui assure à la nation la propriété des mines, aux travailleurs l'indépendance et la juste rémunération de leur travail.

Que les mines appartiennent à la nation, on ne le peut contester ; mais, en fait, par le régime des concessions, tel que le règle la loi de 1810, la nation a substitué à son droit le privilège de quelques capitalistes. Depuis un siècle, la lutte est engagée entre le droit de la nation et du travailleur, d'un côté, la puissance du capital, de l'autre. Et la nation et les travailleurs ont toujours été vaincus : les lois de concession ou de monopole qui ont été votées depuis cent ans, soit pour les mines, soit *pour les chemins de fer*, soit pour la Banque, ne sont que des traités de spoliation et de démembrement, imposés à la nation vaincue par une oligarchie victorieuse. Maintenant que la nation constitué sous une forme républicaine a retrouvé son droit politique, maintenant que les travailleurs conscients de leur droit économique et de leur force ne veulent plus être dépouillés, tous les traités qui aliénaient, au profit de quelques-uns, le domaine national, sont, par ce seul fait, caducs. Et il suffit à la nation de dire : « Je reprends mon bien pour le restituer à ceux qui travaillent. » Cette expropriation est tout simplement la fin d'une spoliation, la répudiation d'un traité de guerre imposé par la force d'une classe et qui cesse quand la force des producteurs organisés peut faire enfin équilibre à la puissance du capital.

Il n'y a donc pas lieu, pas plus pour les chemins de fer que pour les mines, d'accorder ce que l'on appelle une indemnité. Il n'y a lieu à indemnité que lorsqu'il y a lésion d'un droit : l'indemnité est la reconnaissance du droit. Or, les droits du capital, fondés sur la force et sur les services provisoires rendus par lui dans une période de l'évolution économique, prennent fin du jour où la société peut se soustraire à sa force et se passer de ses services. Tant que les travailleurs étaient dispersés et incapables d'une action

commune, les capitalistes, détenteurs des grands moyens de production, rendaient à la société un service ; ils groupaient, en effet, les travailleurs sous la discipline du capital et ils développaient la grande production scientifique. Aujourd'hui, la nation est républicainement organisée ; le prolétariat a tout à la fois la cohésion nécessaire et le sentiment vif de son droit. Le capital ne peut donc plus rendre de services ; il n'a donc plus droit à prélever sur le travail une rançon. Or, *transformer les actions et obligations des capitalistes de la mine en titres de rente, ce ne serait pas abolir cette rançon, ce serait la prolonger sous une autre forme.*

Les capitalistes ont retrouvé plusieurs fois, depuis un siècle, le capital engagé par eux dans les entreprises de mines, comme dans les autres entreprises industrielles. Ils doivent se féliciter d'avoir pu si longtemps vivre largement aux dépens du travail et, en vérité, ils auraient quelque audace à se plaindre de la caducité du régime des dividendes. Il n'a que trop duré.

Il est bien vrai qu'on nous objectera que plusieurs des détenteurs actuels ont pu n'acquérir que récemment les actions et obligations des mines. C'est ainsi que bien des détenteurs des droits féodaux les avaient acquis peu de temps avant la Révolution de 1789. Cela n'a pas empêché la Révolution d'abolir le régime féodal. Il en sera de même du régime capitaliste.

Au demeurant, ou bien les nouveaux acquéreurs de valeurs minières ne faisaient que donner une forme nouvelle à un capital dès longtemps préexistant et qui avait, par conséquent, déjà, sous une autre forme, bénéficié du régime capitaliste et de l'exploitation du travail. Et ce capital n'a rien à prétendre ; il a été rassasié. Ou bien il représente la modeste épargne péniblement conquise par des travailleurs au milieu des difficultés sans nombre de la lutte pour la vie et, dans ce cas, il donne droit à une indemnité, car il constitue pour ceux qui travaillent une assurance personnelle contre les risques sans nombre de maladie, de chômage, qui affligent la société actuelle, chaotique et barbare. Aussi décidons-nous, dans notre proposition, que ceux qui, au moment où elle est déposée, sont porteurs de titres de mines et ont un revenu total annuel qui n'excède pas 3.000 francs, recevront en titres de rente une valeur égale à celle que représentent leurs titres de mines au cours moyen des cinq dernières années. Si, après retranchement de leurs valeurs minières, leurs porteurs n'avaient plus qu'un revenu inférieur à 3.000 francs, ils recevraient en titre de rente de quoi parfaire ce chiffre.

Une seule objection spécieuse pourrait nous être adressée : c'est qu'il n'y a pas lieu de traiter les capitalistes de la mine avec plus de rigueur que les autres capitalistes. Cela est parfaitement exact. Si nous formulons d'abord notre proposition à l'occasion de la propriété minière, c'est d'abord parce que la question des mines est actuellement posée, c'est aussi parce que le privilège abusif du capital éclate là plus brutalement encore qu'ailleurs. Mais c'est l'expropriation de tout le capital oisif que nous poursuivons.

De quelque façon qu'il agisse, qu'il enrégimente dans les usines, les filatures, les tissages, les verreries, les hauts-fourneaux, des centaines et des milliers d'ouvriers, ou qu'il oblige les paysans, fermiers, journaliers, à peiner pour de grands propriétaires oisifs, qui ne résident même pas sur leurs domaines, partout il est une des formes, la dernière, de l'exploitation de l'homme par l'homme. Partout il doit faire place à une organisation du travail où la nation retiendra pour elle la propriété éminente des moyens de production, pour en assurer aux travailleurs la propriété effective.

Partout où le travail individuel, ou familial, ou par petits groupes, a fait place au vaste travail collectif, partout où le divorce est consommé entre la propriété et le travail, nous voulons arracher au capital sa puissance désormais illicite, ses jouissances faciles, et nous voulons assurer aux travailleurs dépouillés la propriété, l'indépendance, le bien-être.

C'est donc, encore une fois, non pour restreindre ou éluder le problème, mais pour suivre l'ordre naturel des questions et la marche même des travaux parlementaires, que nous formulons d'abord à propos des mines les revendications du prolétariat.

Comment, quand les mines seront devenues la propriété de la nation, en assurer l'exploitation ? Il est évident que le groupement professionnel des ouvriers mineurs doit jouer dans la direction du travail minier un rôle important : mais la mine aux mineurs pourrait devenir aisément la source de nouveaux privilèges et de nouveaux abus ; nous ne voulons pas substituer à la propriété capitaliste la propriété corporative, qui susciterait entre les diverses catégories de travailleurs les rivalités et les haines. Nous voulons organiser, pour les grands moyens de production, la production nationale, s'exerçant par des groupements corporatifs, mais sans se subordonner à eux. Il faut adopter un mode d'exploitation qui ne soit ni la bureaucratie, ni la corporation, et qui mette en jeu l'initiative des travailleurs sans livrer à un groupe de travailleurs un droit exclusif dont ils pourraient abuser contre la nation elle-même.

Il est évident, puisque nous ne prévoyons ici que la socialisation de la propriété minière et que nous n'abolissons encore le régime capitaliste que sur un point, que nous ne pouvons tracer une organisation d'ensemble. Nous sommes obligés, par le fonctionnement du nouveau régime minier, de tenir compte des conditions générales de la société actuelle. Ce n'est donc pas un fragment d'organisation collectiviste que nous proposons ici, puisque, par définition même, cette organisation ne peut être fragmentaire ; c'est seulement une indication et comme une première orientation vers l'ordre social nouveau qu'appelle de tous ses vœux, de toutes ses souffrances, de toutes ses énergies, le prolétariat universel.

Donc les mines, une fois nationalisées, seraient administrées par un Conseil central, qui serait composé, pour un tiers, par des délégués élus des ouvriers mineurs (ingénieurs aussi bien qu'ouvriers) ; pour un autre tiers, par des délégués des groupements syndicaux, ouvriers et paysans, appartenant à toutes les catégories de travail national, et pour un tiers par des représentants de l'Etat. Dans chaque région minière fonctionneraient, sous l'autorité du Conseil central, des Conseils régionaux qui, eux, seraient exclusivement composés par des travailleurs de la mine, ingénieurs, comptables, ouvriers. Ainsi serait maintenu, par le Conseil central, le caractère national de la propriété minière, et en même temps chaque groupement minier s'administrerait lui-même, selon les règles générales instituées et maintenues par le Conseil central.

Le premier acte du Conseil central serait de consolider les salaires actuels, considérés comme un minimum. Il devrait aussi assurer l'entretien, le perfectionnement, le développement de la richesse minière. Il devrait ensuite assurer la répartition de ce qui constitue aujourd'hui le dividende, la rémunération du capital.

Pour le premier objet, la loi obligera le Conseil central à constituer, sur le produit brut, un fonds pour l'entretien, le renouvellement de l'outillage, pour les travaux et les recherches nouvelles, pour le service de l'amortissement des emprunts à ce destinés.

Et quand ce fonds aura été constitué, quand les salaires auront été payés, il sera fait de l'excédent, employé aujourd'hui à la rémunération du capital, trois parts : 1° un prélèvement sera opéré pour assurer des pensions de retraite, des indemnités en cas d'accidents, des secours en cas de maladies, aux travailleurs de la mine ; 2° un autre prélèvement sera fait au profit des travailleurs ouvriers des autres industries et des ouvriers agricoles qui seront victimes du chômage. Le caractère national de la propriété minière sera ainsi constaté dans la répartition des produits, comme dans l'organisation de la direction centrale ; 3° le reste sera réparti par le Conseil central entre tous les travailleurs de la mine, de façon à rapprocher tous les salaires d'un même niveau et à encourager aussi les groupements qui auront accru le produit brut.

Quant aux prix de vente des produits, ils seront déterminés par le Conseil central qui, composé comme il l'est, fera une juste part à l'intérêt des mineurs et à l'intérêt des autres industries.

Nous avons à peine besoin de répéter que cette organisation du travail des mines, introduite dans un ordre social où subsisteraient encore le salariat, la concurrence, l'emprunt, ne peut être considérée que comme une approximation assez grossière de l'ordre socialiste. Elle a pourtant le double avantage d'abolir, au profit d'une très importante catégorie ouvrière, la dîme capitaliste, et de montrer qu'en dehors du capital, comme de la bureaucratie d'Etat et du régime strictement corporatif, il y a place pour un libre et hardi développement des forces individuelles et nationales.

En conséquence, Messieurs, nous soumettons à vos délibérations le projet de loi suivant :

PROJET DE LOI

Article premier

Les mines sont, dès le 1er janvier, à la disposition de la nation.

Art. 2

Les porteurs d'actions et d'obligations qui justifieront qu'ils possédaient leurs titres au moment du dépôt de la présente proposition et qui justifieront, en outre, que leur revenu total actuel n'excède pas 3.000 francs, recevront en titres de rente une valeur égale à la valeur de leurs titres, calculée sur le cours moyen des cinq dernières années.

Art. 3

Les mines, une fois nationalisées, seront administrées par un Conseil supérieur central, composé pour un tiers : 1° de délégués élus des travailleurs de la mine, ingénieurs, comptables, ouvriers ; 2° pour un tiers, de délégués élus des Syndicats ouvriers et paysans ; 3° pour un tiers, de représentants de l'Etat.

Art. 4

Chaque région minière sera administrée, sous le contrôle de l'autorité du Conseil central, par un Conseil régional, composé exclusivement de travailleurs de la mine élus.

Art. 5

Le produit brut sera consacré : 1° à assurer aux travailleurs de la mine un salaire au moins égal à celui qu'ils perçoivent actuellement ; 2° à constituer un fonds destiné à assurer le renouvellement de l'outillage, le progrès de la production et le développement de l'industrie minière ; 3° à constituer aux travailleurs de la mine une pension de retraite, des indemnités en cas d'accidents, des secours en cas de maladie ; 4° à constituer pour les travailleurs des autres industries et pour les ouvriers agricoles un fonds annuel destiné aux périodes de chômage ; et, enfin, 5° à répartir entre tous les travailleurs de la mine un complément de rémunération.

Henri CARRETTE

Retracer la vie de Carrette, c'est faire l'histoire du socialisme à Roubaix depuis plus d'un quart de siècle.

Henri Carrette fut, en effet, l'un des premiers pionniers du mouvement créé à Roubaix, en vue d'organiser la classe prolétarienne. Dès 1869, déjà, avec le citoyen Achille Lepers, il s'occupait de grouper en Association de défense professionnelle les tisserands roubaisiens, et fondait le premier groupement politique, ouvrier qui prenait pour titre « L'Enseignement des Travailleurs » et s'affiliait à l'Internationale Ouvrière.

En 1872, il aidait à remettre sur pied l'Association professionnelle, dont la guerre avait arrêté le développement et la transformait bientôt en Chambre syndicale ouvrière, huit ans avant la loi sur les Syndicats.

Dès 1880, au lendemain du mémorable Congrès de Marseille, avec l'aide de Guesde et de Lafargue, de Delory de Lille, de Delcluze et de Salembier de Calais, de Lepers et de quelques militants roubaisiens, Carrette entreprenait dans tout le Nord une campagne de conférences socialistes et jetait les premières bases de la Fédération du Nord de notre Parti, aujourd'hui la première de France par le nombre.

Gérant du vaillant et courageux petit journal le *Forçat*, il fut, au bout de quelques mois, condamné à l'amende et à la prison.

Forcé de s'expatrier, à la suite de cette condamnation, Carrette connut les souffrances et les tristesses de l'exil, et ce ne fut que grâce à la solidarité de quelques militants de l'époque que Carrette put rentrer en France l'année suivante et reprendre le bon combat pour les idées qui lui étaient chères.

Élu conseiller municipal de Roubaix en 1882, il siégea à l'Hôtel de Ville jusqu'en 1888. Réélu en 1892 avec toute la liste du Parti, il fut nommé premier magistrat de notre cité.

C'est sous l'administration Carrette que furent créées les cantines scolaires, les crèches municipales, le bureau de consultations judiciaires gratuites, les distributions de vêtements aux enfants des écoles, l'envoi des enfants au sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

C'est sous son administration que furent améliorés les services municipaux d'assistance et d'hygiène publiques, créées des rues nouvelles, assainis des quartiers ouvriers. Il encouragea l'enseignement en augmentant les traitements des instituteurs et institutrices et fonda de nouvelles écoles. Quant au personnel ouvrier municipal, il a gardé le souvenir de toute la sollicitude que Carrette et les socialistes du Conseil municipal eurent toujours pour lui.

Durant son passage à l'Hôtel de Ville, Carrette remplit encore d'autre part les fonctions de conseiller général, que les électeurs de Roubaix-Est et de Wattrelos lui avaient confié.

En 1901, à la suite du rejet par la Chambre des députés du projet de loi sur la suppression des octrois de Roubaix, Carrette démissionna avec toute la municipalité ouvrière, et si, depuis, il ne put, avec son Parti, reconquérir l'Hôtel de Ville, ce n'est point parce que la classe ouvrière roubaisienne lui avait retiré sa confiance, mais par suite d'un savant découpage électoral, inventé par nos adversaires, et qui leur permet, bien que minorité à Roubaix, d'être la majorité au Conseil municipal — provisoirement d'ailleurs.

H. LEFÈBRE.

Banquet du "Socialisme"

Le SAMEDI 8 JUILLET, à 7 heures du soir — veille du Conseil National — aura lieu un dîner intime des amis et collaborateurs du "Socialisme".

Prix : 3 fr. 50.

Adresser, au plus tôt, les adhésions à la Citoyenne Angèle ROUSSEL, Rue de la Roquette, 3, Paris-XIe.

Le Banquet aura lieu au Grand Restaurant Maubert, 104, rue de Richelieu.

Au Jour le Jour

On « prévoit » pour nous

En faisant le panégyrique de Duruy, samedi soir, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Painlevé — dont les électeurs faisaient au même instant le procès de l'escroquerie aux retraites — M. Ernest Lavisse cita l'anecdote suivante :

« Un jour que nous nous promenions à Villeneuve, au bord de l'eau, Duruy arrêta un charpentier pour causer avec lui. On parla travail et salaires. L'homme gagnait bien sa vie. Duruy lui demandant s'il faisait des économies, il avoua qu'*il aurait pu en faire, mais si petites, que ce n'était pas la peine*, et il ajouta : « On trime souvent, il faut bien rigoler des fois. — Mais quand vous serez vieux ? objecta le ministre. — Bah ! répondit l'ouvrier, on aura l'hôpital ! »

Et l'orateur d'ajouter que Duruy, excusant l'imprévoyance ouvrière, « conclut qu'il fallait prévoir pour l'ouvrier, jusqu'à ce qu'il fût en état de prévoir pour lui et par lui-même ».

Prévoir, c'est frapper les salaires d'un impôt. M. Painlevé trouve la méthode excellente ; le citoyen Jaurès aussi. Jaurès trouve même qu'on ne « prévoit » pas encore assez.

Petits mécomptes

La « nécessité de favoriser le commerce français en lui ouvrant des débouchés nouveaux », fut toujours le souci dominant des partisans de la « politique coloniale », encore qu'ils aient invoqué l'argument civilisateur pour ennoblir un peu leur thèse ingénûment mercantile.

Oui, mais... la Chambre de commerce d'Haïphong a la douleur de constater que l'Allemagne fait plus d'affaires que nous dans nos ports marchands indo-chinois !

C'est très joli pour nos dirigeants, de faire montre — en paroles — d'un « patriotisme éclairé » ; seulement, il leur faudrait faire attention à ne pas travailler — c'est le cas de le dire — pour le roi de Prusse.

L'aiguille dans la meule de foin

Pour les fêtes du millénaire normand — destinées à célébrer patriotiquement la conquête de la Gaule neustrienne par les pirates scandinaves — le gouvernement suédois se fait représenter par le général Rappe, qui « combattit glorieusement sous le drapeau français pendant toute la durée de la guerre de 1870, et qui fut blessé et décoré sur le champ de bataille ».

Le descendant couronné du Bernadotte qui porta les armes contre son pays natal en 1814, entend-il par ce choix faire oublier la conduite de son aïeul ? Je l'ignore ; mais de grâce, messieurs les patriotards, indiquez-moi la façon dont il faut s'y prendre pour retrouver dans toute cette salade non seulement « l'idée », mais « le fait » de la « Patrie » !

La découverte de l'Amérique

Un journal, intitulé *La Politique*, a fait apposer à Paris des affiches annonçant la « banqueroute de la Russie » et criant que l'épargne française est en danger.

Voilà déjà pas mal d'années que nous l'avons dit. Seulement, on n'y faisait pas attention. D'où vient donc qu'aujourd'hui s'éveille subitement l'intérêt des « Politiciens » à l'égard de l'épargne française, et cela, juste au moment où notre Parlement n'arrive pas à boucler son budget annuel ?

Placement non gratuit

Pour admettre des employés à son service, la Ville de Paris exige des postulants, non seulement toute la paperasse d'usage, mais encore un certificat attestant qu'ils ont consenti à payer l'impôt sur les salaires.

Moyen très pratique d'obtenir des inscriptions « volontaires » ; pas de signature, pas de travail ! Si l'on veut de l'ouvrage, c'est quinze ou vingt-cinq sous par mois, suivant qu'on est célibataire ou marié. Et à supposer qu'il y ait dix ou quinze mille demandes d'emploi, on voit tout de suite le chiffre dont le futur ministre du Travail pourra faire état pour affirmer que les travailleurs sont « partisans » de la loi des retraites.

Il nous semblait pourtant que la même Ville de Paris poursuivait la suppression du placement payant : elle a même institué des bureaux gratuits dans ses mairies. Il est vrai que c'était à l'usage des particuliers.

Les trusts légalisés

Les tribunaux américains, saisis par le gouvernement d'une demande de dissolution du trust des chemins de fer, ont déclaré parfaitement légale la constitution de ce trust. Le procès a duré trois ans.

En régime capitaliste, la « justice » est un instrument politique aux mains des dirigeants ; mais elle est surtout une arme de protection au service des rois de la finance, du négoce et de l'industrie.

Un oubli fâcheux

Considéré au point de vue historique et documentaire, l'exposition de la Légion d'honneur qui vient de s'ouvrir au musée des Arts *décoratifs* — lieu tout indiqué, n'est-ce pas, pour exhiber des *décorations* — n'est sans doute pas dépourvue d'intérêt pour les compilateurs.

Mais pourquoi n'y pas faire figurer, à côté du tableau qui contient les portraits de tous les grands chanceliers, un autre tableau d'honneur (?) mentionnant les titulaires actuels du ruban rouge, avec leurs professions et leurs états de service ? Ce serait bien plus instructif encore. On pourrait ainsi faire voisiner maints panamistes en renom — industriels, financiers, politiciens, journalistes, etc., etc., — avec toute une séquelle de budgétivores, de courtiers électoraux, de maris complaisants, d'agents provocateurs français ou étrangers, de galonnés fusilleurs de grévistes... J'en passe, et non des moindres.

Ce serait le « Gotha » de la bourgeoisie contemporaine.

Tarifs de classe

« Un décret fiscal augmente, à partir du 1er juillet, le prix du tabac en Autriche ; la progression instituée varie entre 10 et 100 0/0, et cette augmentation est surtout sensible pour les tabacs de qualité inférieure, qui sont frappés d'une hausse de 50 et même 100 0/0. »

Ainsi parle le *Temps* du lundi 26 juin, ajoutant naïvement que « cette mesure fiscale, qui atteint en particulier les classes ouvrières, provoque un vif mécontentement parmi la population autrichienne ».

On ne dit pas si l'excédent de recettes servira à leur donner des retraites après 65 ans.

Encore le gouvernement autrichien peut-il couvrir ses appétits budgétaires du masque des préoccupations d'hygiène, en alléguant que le tabac est nuisible à l'organisme. Nos dirigeants français, qui laissent tranquillement renchérir non seulement les viandes de qualité inférieure — et par conséquent de consommation ouvrière, — mais le *pain* lui-même, seraient fort empêchés de produire la même excuse.

Paul GRADOS.

chez JULES ROUFF et Cie, Rue de l'Ouest, 83

EN GARDE !

CONTRE LES CONTREFAÇONS, LES MIRAGES & LA FAUSSE MONNAIE DES RÉFORMES BOURGEOISES

par **JULES GUESDE**

avec Préface de

BRACKE

Gros volume de 480 pages. — **Prix : 3 fr. 50**

En vente au *Socialisme*.

DOUBLE AVANCE

Il faut revenir sur la Conférence des Bourses et Fédérations tenue à Paris la semaine dernière. Les partisans de la loi dite des Retraites ont écrit à ce sujet tant d'inexactitudes, que des précisions sont nécessaires. Dans la *Petite République*, Niel dit que la C. G. T. a fait une « double reculade », d'abord en revenant sur la résolution de Toulouse, ensuite en ne proclamant pas la grève générale pour s'opposer au prélèvement sur les salaires.

A Toulouse, le Congrès avait admis, sur la proposition de Jouhaux, Ader et Péricat, « qu'il ne saurait se résoudre à accepter le principe de versement que si la loi reposait sur le système de la répartition ».

C'est conformément à cette résolution que le secrétaire confédéral avait soutenu l'hypothèse de l'acceptation d'une loi modifiée et fourni ainsi à Jaurès une justification de l'impôt sur les salaires. Mais c'est à la demande de Jouhaux lui-même que la Conférence a examiné les résultats de la propagande confédérale concernant les Retraites, postérieurement au Congrès de Toulouse. Or, les renseignements apportés de tous les points de la France par les militants de la C. G. T, ont été très précis : ce qui émeut le plus la classe ouvrière et paysanne — organisée ou non — ce n'est point de savoir si les versements seront *capitalisés* ou *répartis*, ce sont ces versements eux-mêmes. Et très franchement Péricat et Ader, signataires de la motion de Toulouse, ont reconnu que celle-ci avait manqué son but en orientant la campagne confédérale contre la *capitalisation*. Ils ont invité la Conférence à tenir compte des sentiments exprimés par les travailleurs, en appuyant de toutes les forces confédérales la protestation formidable élevée dans le pays contre les versements. Leur invitation a été acceptée avec d'autant plus d'enthousiasme par l'immense majorité des délégués, que ceux-ci avaient par eux-mêmes constaté, dans leurs milieux respectifs, à quel point une modification de la *ligne de tir* était nécessaire pour abattre la *loi ennemie*. A peine deux ou trois délégués ont-ils fait la grimace de voir la C. G. T. « emboîter le pas aux guesdistes » dans la circonstance. En réalité, il eût été souverainement ridicule que, par rancune contre nos amis, la Conférence refusât de s'associer au mouvement populaire que nous avions prévu. Il n'y avait pas là, de sa part, une reculade, mais, au contraire, un acte de haute clairvoyance. Niel, qui a critiqué, comme nous l'avons fait souvent, ici et ailleurs, la théorie des « minorités agissantes... dans le vide », devrait se féliciter de voir la C.G.T. agir, cette fois, avec la masse. Quant à nous, qui n'avons aucune jalousie personnelle, et qui n'avons — n'en déplaise à nos contradicteurs — aucune préoccupation de tendance, nous nous réjouissons d'être pleinement d'accord avec la majorité confédérale, car assez longtemps nous avons eu le regret d'être en désaccord avec elle. Ce n'est nullement pour nous un « principe » que de dire *blanc* quand la C. G. T. dit *noir*. Nous soutenons — de toute la vigueur de nos convictions — les méthodes qui nous paraissent les meilleures pour les intérêts du prolétariat, et nous ne nous croyons pas obligés de changer d'avis dès que cet avis est partagé par des camarades d'une autre « tendance ». Demain, peut-être, nous ne serons plus de la majorité confédérale et nous dénoncerons encore ses tactiques périlleuses... Mais qu'importe! Nous avons la conviction que l'unité morale obtenue dans la question des retraites se généralisera de plus en plus et que, de plus en plus, la raison finira par avoir raison. Nous ne sommes pas de ceux qui désespèrent; notre optimisme est robuste, comme notre foi dans l'émancipation morale et matérielle des prolétaires.

N'avons-nous pas constaté déjà, à la dernière Conférence des Bourses, une évolution dans l'esprit des militants les plus ardents de la C. G. T.? Il s'agissait de savoir comment on s'opposerait à l'application de la loi du 5 avril 1910. Pour des grève-généralistes fanatiques, c'était, semble-t-il, l'occasion propice de déchaîner ce gigantesque arrêt du travail qui n'a été, jusqu'à ce jour, que le rêve des « minorités agissantes ». Eh bien, non! Les plus chauds partisans de la grève-générale ont froidement reconnu qu'en l'état d'inorganisation de la grande majorité des travailleurs français, et bien que ceux-ci fussent feomement résolus à s'opposer au *vol légal* sur leurs salaires, il eût été téméraire et dangereux de provoquer un mouvement d'une réussite problématique et, dans tous les cas, sans issue. La Conférence a donc sagement décidé — comme l'avait fait la Conférence des Syndicats du Nord — que la manifestation populaire revêtirait des formes diverses — résistance passive ou active, suivant les circonstances et le degré d'organisation — et que la C. G.T. se contenterait d'appuyer cette manifestation, telle qu'elle se produirait.

Niel estimera tant qu'il voudra qu'il y a là « reculade » de la part des grève-généralistes. J'estime que ce n'est pas *reculer*, mais *avancer* que de prendre des résolutions conformes aux possibilités, que d'engager la lutte en s'assurant par avance des positions avantageuses du champ de bataille. Et, loin de me désoler, pour ma « tendance », des progrès stratégiques des « généraux de la C. G. T. », j'en éprouve la plus grande joie. Nous avons crié : « Casse-cou! » quand on conduisait les travailleurs à la boucherie; nous crions : « Bravo! » lorsqu'on les mène à la victoire.

P. MARIUS-ANDRÉ.

LE PROBLÈME DES DÉLIMITATIONS

Avant 1789, la production était *délimitée*, ou tout au moins *limitée* dans tous les métiers par les maîtrises et les jurandes. La vigilance des syndics entravait l'essor du commerce et de l'industrie, en limitant dans une certaine mesure, l'exploitation de l'homme par l'homme.

La grande révolution bourgeoise supprima ces entraves en brisant les corporations. Elle atteignit l'organisation des compagnonnages par la loi Le Chapelier. Elle ouvrit un champ absolument libre aux voleurs de la finance, du commerce et de l'industrie.

Le régime de la libre concurrence, de la surexploitation et des fraudes s'institua et favorisa le développement de l'immense fortune capitaliste, qui grossit tous les ans d'un milliard et demi, dépassant de cent coudées la richesse de la noblesse et du clergé, fort entamée d'ailleurs par les bourgeois de 1789.

La « liberté capitaliste » a provoqué d'autre part la concentration capitaliste. De plus en plus la petite propriété mobilière et immobilière est menacée par une féodalité beaucoup plus puissante que celle de l'ancien régime.

Les producteurs étant expropriés du produit de leur travail s'efforcent naturellement par tous les moyens de limiter le vol dont ils sont les victimes.

Les *délimitations* demandées par les populations viticoles des crus renommés sont un de ces moyens. Elles paraissent de nature à enrayer la fraude.

En Champagne, depuis 1889, la concurrence que se faisaient entre elles les maisons de commerce avait fait monter le prix des vins jusqu'à 1.800 francs la pièce de 200 litres. Les producteurs d'Ay profitaient de cette concurrence. Si bien que les maisons de commerce, pour y échapper, ont constitué une grande propriété viticole et, ensuite, un syndicat du commerce de Champagne.

Aussi, ce n'est plus 1.800 francs, mais 300 fr. la pièce que l'on offre aux viticulteurs d'Ay qui, dépensant 2.500 à 3.000 francs l'hectare, ne peuvent pas vivre, la nature, très inclémente en cette contrée, ne leur permettant en moyenne qu'une récolte de 10 pièces à l'hectare.

La plupart des maisons de commerce se fournissent de vin dans des départements tels que la Meurthe-et-Moselle, l'Aisne, elles vont jusqu'en Normandie où une maison très en renom acheta des pommes pour fabriquer du champagne destiné aux hôpitaux.

Aussi, les viticulteurs de la Marne étaient-ils prêts à accepter la délimitation que préconisaient les gros propriétaires de vignobles, qui ne sont autres que les grands commerçants. Ceux-ci s'étaient rendu compte que le fait de posséder des vignobles — afin de concurrencer les vignerons — ne suffisait pas pour gagner de l'argent. Les frais généraux d'entretien de la grande propriété sont considérables en effet. D'autre part, les maladies de la vigne, malgré des soins assidus de chimistes expérimentés, ainsi que la gelée, la grêle, ne l'épargnaient pas davantage que la petite propriété.

Par suite, les grands propriétaires comprirent qu'ils auraient plus de bénéfice à laisser supporter aux petits viticulteurs les aléas de la production — et les fléaux qui s'abattent sur elle, ainsi que les impôts fonciers qui sont relativement très élevés.

Le Haut Commerce du champagne, bien organisé syndicalement, chercha donc un moment à se débarrasser de sa propriété viticole. Mais les maisons secondaires qui avaient été créées, pour la plupart, par les grands fabricants — auxquels elles permettaient d'acheter en dehors de la Champagne des vins à bon marché — avaient réussi à se créer une forte clientèle et de nombreux débouchés. Elles étaient ainsi devenues des concurrents redoutables des grandes marques.

C'est alors que celles-ci songèrent à la délimitation. Elles organisèrent une campagne active contre les fraudeurs, ce qui ne les empêchait pas, d'ailleurs, de s'en servir pour elles-mêmes.

Secondés par les vignerons, les syndicats de répression de la fraude, groupés dans une fédération, obtinrent des Chambres la loi des délimitations.

Depuis, les grandes marques ne songent plus à se défaire de leur propriété foncière.

On se demande cependant pourquoi le Haut Commerce fit incorporer dans la délimitation de la Champagne certains arrondissements de l'Aisne — par conséquent non champenois — au détriment de certains arrondissements de l'Aube — on ne peut plus champenois.

Voici l'explication : Chateau-Thierry, qui produit un vin inférieur à celui des Riceys, vendait ses vins au grand Commerce à des prix dérisoires, tandis que les Riceys écoulait ses produits dans les maisons secondaires de la Champagne. Ce dernier crû, de beaucoup supérieur à celui de Château-Thierry, se serait vendu plus cher dans la Champagne délimitée,

ce qui n'aurait pas facilité la fabrication du champagne à bon marché.

C'est ainsi que le problème économique s'est posé devant le pays.

Les producteurs de l'Aube se sont dressés devant les producteurs de la Marne. Ils ont réclamé leur droit de la vie. Les Marnais étaient soutenus par les grandes marques ; les Aubois par le commerce de second ordre.

On comprend l'embarras du gouvernement et des Chambres.

Une solution héroïque s'imposait : supprimer les délimitations.

Cette solution sera-t-elle efficace ?

Nullement. Elle n'est qu'un pis-aller. On s'en apercevra bientôt.

J.-P. GRANDVALLET.

JEU DANGEREUX

Il existe une façon naïve, à la portée de toutes les bourses, de considérer l'Internationale : c'est de l'adapter aux besoins momentanés de sa conception particulière. Par exemple, s'il est question de la proposition de grève générale imposée par les anarchistes de la C. G. T. à la majorité du Parti socialiste au Congrès de Nancy, voici comme l'on procède (voir le *Socialiste* du 11-18 juin 1911) :

Au Congrès de Leicester, le Parti du Travail a repoussé cette même proposition ; mais, écrit-on, « ce ne fut qu'à une majorité de quelques voix, six, je crois ». Si cette majorité fut si petite, comment expliquer la désolation des promoteurs de cette idée fantasque? Il est vrai qu'on ajoute : « Le *Labour Party*, agglomération de partis politiques et de trades-unions, compte pas mal encore d'organisations timorées ou incomplétement dégagées des préjugés impérialistes ou chauvins qui fleurissent de l'autre côté du détroit, comme de celui-ci. » Saluez, Fédération démocrate socialiste anglaise, saluez, mauvais « guesdistes » ; ce compliment est à votre adresse !

Il est donc bien entendu que le *Labour Party* est composé d'éléments aussi multiples que douteux ; dans ce cas, pourquoi l'admettre aux Congrès socialistes internationaux ? D'autre part, toujours d'après l'auteur de l'article en question, la « partie la plus active, la plus consciente du *Labour Party* » vient d'acclamer la motion Keir-Hardie. En récompense, on lui décerne le titre de « fraction la plus importante de la classe ouvrière anglaise organisée sur le terrain politique ». Fédération démocrate-socialiste, resaluez !

Mais nous prenons pour compte l'éloge en question, sans employer pourtant le superlatif ; le Parti du Travail est une fraction importante de la classe ouvrière anglaise. C'est convenu ! Or, cette fraction importante vient de se déclarer, dans son organe, le *Labour Leader*, contre la loi sur l'assurance (National Insarance Bill) en termes non équivoques, qui plairont peut-être moins à l'auteur de l'article en question. Donc, il n'y a pas de milieu : le Parti du Travail ne peut pas être « la fraction la plus importante, etc. » quand il se prononce pour la grève générale, et être déchu de ce beau titre quand il se déclare contre la cotisation ouvrière, démontre que le projet de loi menace de réduire les salaires par les déductions obligatoires, et reconnaît que ce qu'il peut y avoir de bon dans le projet est volé à la propagande socialiste, tandis que ce qu'il y a de mauvais appartient en pure et complète propriété au parti libéral et à Lloyd Georges.

En effet, ce dernier a ramassé toutes les raisons contre l'exploitation capitaliste dans les discours des socialistes et des trade-unionistes, depuis une dizaine d'années. Déjà ledit Parti indépendant, allié au Parti du Travail, avait présenté au Parlement un projet de loi contre le chômage et pour l'assurance contre la maladie et les accidents. Mais à cela se borne la partie valide et saine du projet de loi. Pour mettre en œuvre le projet gouvernemental, en Angleterre comme en France, un machinisme et un mécanisme bureaucratique va s'imposer, et l'argent imposé ou plutôt extorqué à la classe ouvrière, va servir à payer des employés de bureau et des statisticiens en chambre.

Un autre bénéfice de la loi, clament les journaux libéraux anglais, c'est l'introduction du sanatoria, car Lloyd Georges a découvert que la phtisie tuait environ 75.000 personnes par an en Angleterre ; on dépensera donc un million et demi (de livres) pour fonder les sanatoria. Lorsque l'ouvrier aura été guéri, on le renverra dans le district infecté, et ainsi de suite.

Voilà comme s'exprime l'organe de « la fraction la plus importante et la plus active du prolétariat anglais ». Il faut espérer que le *Socialiste*, qui porte un si grand intérêt au Parti indépendant du travail, ne citera pas seulement ses décisions quand elles cadreront avec les siennes propres. C'est un jeu trop facile et, comme le dit le proverbe anglais, deux personnes peuvent y jouer.

Il serait plus simple et plus scientifique à la fois, pour un journal qui prétend renseigner la classe ouvrière française, de ne pas présenter qu'un côté de la question. De plus, il serait peut-être plus correct de ne pas ignorer une autre fraction du socialisme anglais, qui existait avant le Parti du Travail et dont l'influence n'est pas négligeable. Mais, comme dit l'autre, ne faut-il pas faire flèche de tout bois, surtout lorsqu'il s'agit de sauver le ministère.

Ch. BONNIER.

L'ESCROQUERIE AUX RETRAITES

A la Fédération de la Seine

Le Conseil fédéral de la Fédération socialiste de la Seine a adopté, par 207 voix contre 109, la motion suivante :

Le Conseil national déclare que chaque fois qu'il s'agira d'une question ouvrière le Parti socialiste agira d'accord avec les résolutions de la Confédération générale du Travail.

En ce qui concerne les retraites ouvrières, affirme le droit intégral à la retraite de tous les travailleurs, y compris les compagnes des salariés occupées aux soins de la famille.

Considérant les justes critiques qui ont été apportées contre la loi dite des retraites ouvrières ;

Considérant que le Congrès de Nimes a décidé d'ouvrir une campagne immédiate de propagande socialiste pour l'amélioration de la loi ;

Considérant que le socialisme ne saurait se dispenser d'associer sa protestation à celle de la classe ouvrière, notamment sur les cinq points suivants :

1° Contre les versements obligatoires ;
2° Contre la capitalisation ;
3° Contre le taux ridicule de la retraite ;
4° Contre l'âge d'entrée en jouissance ;
5° Contre le rétablissement du livret ouvrier ;

Considérant que les organisations syndicales continuent leur campagne ;

Le Conseil national demande aux militants, aux élus, aux sections, aux Fédérations du Parti d'appuyer de toutes leurs forces la protestation ouvrière et paysanne.

Le premier paragraphe a été ajouté par quelques malins de la Fédération, qui croyaient empêcher ainsi nos amis de voter cette motion. Ils en ont été pour leur ingéniosité.

La motion reproduit, on le remarquera, les termes essentiels de celle votée par la minorité de la C. A. P.

Les catholiques et la loi

Mille catholiques, réunis le 24 juin 1911 en réunion publique, à l'Institut catholique de Toulouse, sous la présidence de Mgr Breton, après avoir entendu MM. Duguet, Pigasse, Gaches, Bellet, ainsi que plusieurs contradicteurs,

Déclarent que les retraites ouvrières, réclamées depuis longtemps par les catholiques sociaux comme une conséquence des principes de justice et de protection sociales dont ils sont les défenseurs, sont indispensables pour assurer l'existence et la dignité des vieux travailleurs ;

Qu'en considération du principe de l'assurance obligatoire posé par la loi nouvelle, et malgré les nombreuses imperfections qu'elle contient, ils sont décidés à collaborer à son application ;

Mais, reconnaissant les dangers que présenterait l'accumulation dans une caisse d'Etat des versements patronaux et ouvriers en vue des retraites, ils engagent tous les intéressés à s'assurer exclusivement à des caisses libres, corporatives ou mutualistes, et à aider à la création et à la diffusion de ces organismes ;

Souhaitent une prompte réforme de la loi, lui donnant une large base régionale et corporative, laissant à la profession organisée non seulement le soin d'administrer les fonds des retraites, mais de régler les conditions d'âge et de versement.

Cet ordre du jour a été adopté à l'unanimité moins 14 voix.

Excellents effets de la loi

A Lyon, la maison Boers, rue Crillon, congédiera tout ouvrier refusant d'adhérer à la loi sur les retraites.

Dans la passementerie lyonnaise, les patrons font courir le bruit que tout ouvrier qui ne se soumettra pas à la loi sera passible de deux mois de prison.

A Paris, la blanchisserie Excelsior a fait afficher l'avis suivant :

« A partir du 1er juillet 1911, le prix du blanchissage des faux-cols d'homme sera porté à un sou et demi pièce, en raison des frais et conséquence de la loi sur les retraites ouvrières. »

La retape radicale

A Blois, M. Métin, député, a fait une conférence aux mutualistes. Il fit refuser la contradiction, mais la séance a été levée sans qu'un ordre du jour ait pu être mis aux voix.

A Rouen, l'ancien ministre Guieysse a été honorablement conspué.

A Orléans, le candidat ministre Rabier avait chargé un avocat de plaider pour la loi. Il fut obligé de lever la séance sous les huées.

Un truc

C'est M. Victor Massé qui l'indique, et le voici :

L'assuré qui voudra frauder — on peut faire cette hypothèse — n'aura qu'à décoller d'abord les timbres apposés sur sa carte, côté timbres, à la vapeur d'eau, sur un récipient qui bout. Tous les philatélistes connaissent ce procédé pour nettoyer les timbres. Avec des précautions, on peut détacher la vignette, en lui laissant même assez de gomme au verso pour la recoller au besoin. Il n'y a plus qu'à faire sécher le timbre, et puisqu'il n'a pas été oblitéré, il se retrouve à l'état de neuf, prêt à servir de nouveau.

Vers le dixième mois de versements annuels, la carte de l'assuré contient une valeur de quinze francs pour les hommes.

Cette valeur de quinze francs en mains, l'assuré ira la porter dans un débit où l'on vend les timbres-retraite. C'est bien le moins s'il n'en tire pas douze francs. L'acheteur qui pourra toujours les revendre au juste prix y gagnera trois francs. L'affaire n'est pas si mauvaise pour qu'il la laisse échapper. L'assuré, de son côté, touchera douze francs en espèces, soit trois francs de plus que son versement annuel. C'est toujours trois francs.

Après quoi, il ira à la mairie déclarer que sa carte est détruite, qu'il l'a perdue. Il ne lui sera pas difficile, vraisemblablement, d'en faire la preuve. Il prouvera de même, sans difficulté, surtout s'il travaille régulièrement, la valeur qu'elle portait en timbres.

Décidément la loi est admirable !

La protestation ouvrière

Il nous est matériellement impossible de signaler toutes les réunions de protestation et de reproduire tous les ordres du jour votés.

Indiquons seulement les réunions faites à Corbeil-Essonnes, au Coteau (Loire), au 5e arrondissement de Paris, à Lille, Fourchambault, Chartres, Orange, Avignon, La Rochelle, Hautmont.

Partout c'est à l'unanimité que les travailleurs se prononcent contre le *vol légal*.

Un très important meeting a eu lieu, samedi 17 juin, à Grenoble, pour protester contre la loi des retraites.

Chabrier, délégué de la C. G. T., Mistral et Raffin-Dugens ont démontré les causes qui les empêchent d'accepter cette loi et les modifications qu'il est urgent d'y apporter.

La réunion s'est terminée par le vote à l'unanimité *moins une voix* d'un ordre du jour protestant énergiquement contre toute retenue sur les salaires et contre l'intransigeance gouvernementale, qui ne craint pas, malgré la protestation unanime des travailleurs, d'imposer une retraita pour les morts.

Les feuilles d' « assujettis »

Le préfet du Nord fait connaître le nombre des feuilles d'inscription à la loi de retraite pour le département du Nord.

Assurés inscrits, 317.281. — Bulletin signés par les assurés, 35.887.

On omet d'indiquer le nombre des feuilles contenant une protestation contre la loi et notamment contre le versement ouvrier.

Quoi qu'il en soit le fiasco est complet.

L'Action Sociale

A L'INTÉRIEUR

L'action électorale

Dans le département de la Seine, au scrutin de ballottage des élections cantonales les candidats ont obtenu : *Saint-Denis*, Laporte, 3.712, voix, *élu; Pantin*, Auray, 4.108 voix, *élu; Saint-Ouen*, Ludihuser, cheminot révoqué, 2.512 voix, *élu; Asnières*, Wiart, 1.109 voix, contre 2.041 au libéral; *Sceaux*, Cariot, 1.314 voix contre 2.881 au progressiste.

Dans le canton d'Ivry, les socialistes ont fait élire l'adversaire du candidat de M. Coutant, à mille voix de majorité.

Dans une élection municipale complémentaire à Waziers (Nord), les deux candidats socialistes obtiennent 401 voix, les radicaux socialistes 193, les réactionnaires, 248. Ballottage.

La Chambre

Interpellé sur les déclarations qu'il avait faites au Sénat relativement au haut commandement en temps de guerre, le général Goirand a merveilleusement pataugé dans ses explications et entraîné la chute du ministère Monis.

M. Pelletan avait déposé un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement, et le ministère a accepté cet ordre du jour.

L'ordre du jour pur et simple a été voté par 248 voix contre 224.

Se sont abstenus Albert Thomas, Aubriot, Bedouce, Betoulle, Bouhey-Allex, Bouisson, Bouveri, Brenier, Brizon, Cabrol, Cadenat, Claussat, Colly, Compère-Morel, Dejeante. Delory, Doizy, Dubled, Ducarrouge, Dufour, Charles Dumas, Emile Dumas, Faure, Ghesquière, Goniaux, Goude, Jules Guesde, Hubert-Rouger, Lagrosillière, de la Porte, Lavaud, Lecointe, Manus, Marietton, Mauger, Mille, Mistral, Myrens, Nicolas, Raffin-Dugens, Rognon, Rouanet, Roux-Costadau, Sabin, Selle, Sembat, Sixte-Quenin, Thivrier, Vaillant, Voilin, Walter, Willm. Total : 53.

Les autres ont voté contre l'ordre du jour pur et simple.

Les funérailles de Carrette

Les obsèques du vieux militant du Parti Ouvrier, Henri Carrette, ancien maire de Roubaix, ont donné lieu à une manifestation grandiose. Le cortège comprenait 20.000 personnes. Les cordons du poêle étaient tenus par Delory et Dubled, députés, Motte, maire de Roubaix, Desbarbieux, ancien maire de Croix, Thénin, conseiller d'arrondissement, Coutelier, ancien adjoint, Lepers et Bailleul, conseillers municipaux.

Notre ami Jules Guesde, retenu à Paris par la maladie, s'était fait excuser.

Lefebvre, au nom de la section roubaisienne du Parti, a retracé la vie du militant disparu.

Les obsèques de Albert Sauvage

Mercredi dernier ont été célébrées les obsèques du citoyen Sauvage, adjoint au maire de Dunkerque, secrétaire général du Syndicat des Ouvriers du Port.

Albert Sauvage était né en 1868. Ouvrier du port, grâce à son activité réfléchie et à son intelligence, il avait su gagner l'estime et la confiance de tous ses camarades, qui le nommèrent secrétaire de leur Syndicat.

Il fut ensuite élu membre de la Confédération générale des Dockers et, en cette qualité, il eut à plusieurs reprises l'occasion de représenter dignement les ouvriers du Port dans les Congrès corporatifs.

Albert Sauvage, élu en 1904, au Conseil municipal de Dunkerque, fut réélu en 1908. Toujours d'importantes majorités se comptèrent sur son nom.

L'inauguration du monument de Fiévet

Grande manifestation socialiste a Caudry, en l'honneur de la mémoire de l'ancien député-maire, notre camarade Fiévet.

Nombre de militants du Parti assistaient à cette manifestation : Jaurès, Ghesquière, Goniaux, Salembier, Victor Renard, Durre, Campener, Sandras, maire de Caudry, Vasseur, conseiller général de l'Aisne, Ballet et Demarly, de Saint-Quentin, Catelotte, etc., Appleton, secrétaire de la Fédération des Trades-Unions, représentait celles-ci.

La Conférence des Bourses et Fédérations

En dehors de la question des retraites, dont nous avons parlé, la Conférence a examiné longuement les moyens d'appliquer le *viaticum*, secours de route aux chômeurs.

Lapierre, de Seine-et-Oise, a violemment protesté contre les abus que le viaticum entraînait. Des individus peu intéressants spéculent sur ce secours. Néanmoins, pour ceux qui le méritent, il n'est pas possible de le supprimer. La Conférence a décidé, à la majorité, qu'il ne serait pas organisé par les Fédérations mais par la Confédération. A cet effet, la cotisation confédérale sera augmentée de 20 0/0. On pourra se rendre compte des besoins de ce service et augmenter ce taux au Congrès du Havre.

En ce qui concerne la « délimitation » des Fédérations d'industrie, la Commission nommée à cet effet poursuivra ses travaux. La proposition de la Bourse de Tourcoing, tendant à supprimer la représentation des Bourses au Comité Confédérale a été rejetée.

Enfin, il a été décidé d'imposer aux Syndicats la triple obligation : 1° De cotiser à leur Fédération nationale; 2° d'adhérer à une Bourse du Travail ou Union régionale de Syndicats; 3° d'être abonnés à la *Voix du Peuple*.

En résumé, la Conférence a fait un travail beaucoup plus utile que celle des Congrès, que l'affluence des délégués transforme en réunions publiques.

Les cheminots

Le Syndicat National des Travailleurs des Chemins de Fer nous communique la note suivante :

Après discussion sur la nécessité d'organiser ou non immédiatement le 22e Congrès national, le Conseil d'administration du Syndicat national a decidé ce prochain Congrès pour les 2, 3, 4 et 5 août 1911.

Au sujet des réintégrations, l'ordre du jour suivant a été adopté par 18 voix contre 11 :

« Le Conseil d'administration, après avoir discuté la question des réintégrations et constaté les résultats négatifs obtenus par le gouvernement dans les pourparlers amiables avec les Compagnies, décide d'organiser rapidement, avant le Congrès national, la propagande dans tous les groupes pour rechercher les moyens d'obtenir les réintégrations, charge les groupes eux-mêmes de mandater leurs délégués au Congrès sur les différents moyens à employer pour obtenir ce résultat, charge également le Comité exécutif de faire les démarches nécessaires pour que la promesse faite par l'ex-ministre des Travaux publics de liquider les réintégrations d'une façon définitive avant le 14 juillet, soit tenue par le ministre qui lui succédera. »

Les Congrès corporatifs

Cette semaine ont eu lieu les Congrès annuels des Syndicats du personnel civil des Etablissements de la Guerre et des Poudreries.

Au premier Congrès assistaient trente-six délégués; au second, vingt-et un.

Le Congrès des Poudreries a discuté l'application de l'augmentation générale de 30 centimes, promise par le ministre de la Guerre, et décidé d'insister pour que cette application soit faite à toutes les catégories du personnel.

Il a décidé que la titularisation soit exclusivement à l'ancienneté.

Enfin, la revendication relative à la journée de huit heures est maintenue, soit quarante-huit heures par semaine, avec le principe de la semaine anglaire, c'est-à-dire que la semaine serait terminée le samedi à midi.

L'Association Générale des P. T. T.

L'A. G. a résisté merveilleusement à la grande grève. Le rapport du trésorier au dernier Congrès fait connaître sa situation florissante :

3,389 adhésions depuis l'année dernière, dont 2.187 du 1er janvier 1911 au 31 mai.

13.075 adhérents au pair de leurs cotisations et environ un millier dont les cotisations sont en retard mais recouvrables.

28.572 francs en caisse.

Voici ce qu'écrit le *Professionnel des P. T. T.* au sujet de ce Congrès :

Les critiques dirigées contre l'Administration, le monumental exposé de Rouanet sur *l'anarchie d'en haut*, nous placent d'un seul coup avec le public contre la bureaucratie; on peut dire, sans hésitation, que c'est là le meilleur travail du Congrès. L'accueil qui fut fait au remarquable rapport de notre camarade prouve combien les congressistes ont apprécié cette nouvelle méthode de travail, et nul doute que chacun d'eux ne trouve à faire dans sa région une enquête aussi minutieuse et aussi complète que celle du Conseil d'administration pour la généralité.

Le débat sur les retraites montre également l'évolution qui s'est produite dans l'esprit des adhérents. La déclaration de Branger, notamment, concluant à la substitution d'une caisse autonome de répartition à la loi de 1853 est significative. Ceux qui connaissent la pondération et la prudence de Branger y verront la preuve que nous ne sommes plus des « fonctionnaires », résidu de bourgeoisie, mais simplement et dignement des travailleurs organisés.

L'Internationale des P. T. T.

Sur l'initiative de l'A. G., une conférence a été tenue à Paris pour l'organisation d'une Association internationale des P. T. T.

Les pays suivants y étaient représentés :

L'Angleterre, 10 délégués.
La Bulgarie, 1 délégué.
Le Luxembourg, 1 délégué.
L'Italie, 2 délégués.
Les Pays-Bas, 4 délégués.
L'Autriche, 1 délégué.
La Suisse, 2 délégués.

La France, 10 délégués : 1 de la Fédération Postale; 2 du Syndicat des sous-agents; 2 du Syndicat des ouvriers, et 5 de l'A. G., les camarades Montbrand, Rouanet, Delmas, Besson et Provost.

A L'EXTÉRIEUR

La Centrale syndicale allemande

Au Congrès des Syndicats allemands, ouvert cette semaine à Dresde, on a déclaré qu'il y a eu, au cours de cette année, 4.110 grèves ou lock-outs; 348.000 ouvriers ont été atteints, et plus de 18 millions de marks ont été dépensés.

Les délégués représentaient 2.128.000 travailleurs syndiqués.

Nous rendrons compte des travaux de ce Congrès ultérieurement.

En Espagne

Les mineurs viennent de fonder définitivement leur Fédération nationale, dont le Conseil central réside à Biscaye.

Dans le Congrès de l'Union générale des travailleurs, on a discuté la question de savoir si cette Fédération devait envoyer un délégué aux Congrès du Parti Socialiste.

La motion fut repoussée par 51.000 voix contre 33.000. Il faut remarquer que, dans ces 51.000 voix, il y avait 35.000 voix des cheminots. On croit que le prochain Congrès de l'Union générale des travailleurs adhèrera franchement au mouvement socialiste.

Actuellement, cette Fédération nationale compte plus de 25.000 membres.

Le Congrès international des Textiles

Le Congrès international vient de terminer ses travaux. Sur la question du machinisme, il a adopté la motion suivante :

Le Congrès international estime que s'opposer à l'introduction des machines perfectionnées est aller à l'encontre du progrès et du but poursuivi par les organisations ouvrières jusqu'à aujourd'hui;

Il considère que tout ce que peuvent faire les ouvriers organisés, dans tous les travaux susceptibles d'être accomplis sur plusieurs métiers parfectionnés ou automatiques, qu'il s'agisse de peignage, de filature ou de tissage, c'est de revendiquer une part dans les avantages réalisés par ces machines, sous forme de réduction des heures de travail, augmentation de salaire, tractation préalable de contrats collectifs entre les organisations patronales et ouvrières.

Le Congrès laisse aux Unions intéressées le droit d'en appeler à leurs Fédérations nationales pour traiter de leurs différends et les régler; ceci étant bien compris qu'on en appellera toujours à la Fédération nationale avant qu'aucune grève ne soit déclarée, de sorte que toute information et tout conseil utiles puissent être donnés concernant les conditions existant dans les autres localités où se fait le même genre de travail.

Cette motion était présentée ou défendue par notre collaborateur et ami Victor Renard.

Elle a été adoptée à l'unanimité.

La Presse Corporative

De Pequignot, dans la *Voix des Verriers* :

Malgré la pression officielle, malgré le concours de toute la presse, y compris surtout l'*Humanité*, la classe ouvrière, avec un ensemble sans précédent, fait échec à la loi.

Le 3 juillet approche sans que se remplissent les listes d'inscription, et il est à prévoir qu'elles ne seront pas closes à cette date et qu'un nouveau délai sera accordé aux réfractaires pour se faire inscrire.

Que Viviani et Paul Boncour en fassent leur deuil, que Jaurès en prenne son parti et se console avec la R. P.; malgré leurs rodomontades, ils n'y changeront rien. La classe ouvrière, lasse d'être bernée, se refuse plus longtemps à prendre les « *vessies parlementaires* » pour des « *réformes sociales* ».

Du même organe, sur la même question :

Lorsqu'on fit miroiter à nos yeux la très juste question des retraites, l'on ne nous parlait pas de son application trente ou quarante ans après son vote par le Parlement; l'on ne nous parlait pas de prélèvements ouvriers et de la médiocre croûte dont il est question aujourd'hui, on nous parlait d'une vraie retraite, pouvant aller jusqu'à 750 francs; les ressources devaient en être fournies par le budget des cultes, la suppression des majorats, l'impôt sur le revenu, la reprise des grands monopoles, en dernier lieu, avec le milliard des congrégations.

La Presse Socialiste

De Sixte-Quenin, dans le *Midi Socialiste* :

Défendre du même coup le porte-monnaie des gros et la dignité des petits, quelle belle opération.

Elle est trop belle, et pour si inintelligents que soient devenus les travailleurs français, ils l'ont analysée. Aussi, parlez-leur de leur dignité, qui leur commande de se serrer un peu plus la ceinture, ils sourient. Montrez-leur les énormes avantages qu'ils peuvent retirer en gérant des caisses syndicales — oui, monsieur! — et en construisant des habitations à bon marché — oui, madame! — ils ricanent. Dites-leur qu'ils devraient se laisser tondre à la manière syndicale, plutôt qu'à la manière mntualiste ou à la manière étatiste, ils vous répondent avec une douce obstination: nous ne voulons pas être tondus!

En vérité, il faut que les travailleurs soient devenus bien bêtes, pour se montrer si intelligents!

De Maurice Allard, dans le *Cri du Var* :

Rogner un salaire déjà insuffisant en vue d'obtenir une retraite qui ne sera payée qu'à l'âge de 65 ans, apparaît à tous, non seulement comme une duperie, mais aussi comme une véritable impossibilité. Sur quel besoin réprimé l'ouvrier pourrait-il trouver la cotisation exigée? Et la pension promise, est-il sûr de la toucher? Dans l'industrie de la céramique, dit Betoulle, la proportion des ouvriers qui atteignent l'âge de 65 ans ou qui la dépassent est de 1 ou 2 0/0.

Quant à la cotisation patronale, les ouvriers savent bien que, par répercussion, c'est sur eux qu'elle retombera. Le jour où les patrons seront forcés de verser pour les ouvriers qu'ils emploient, ils réduiront immédiatement, soit le taux des salaires, soit le nombre des salariés. Il y a là, en régime capitaliste, une inéluctable loi économique. Quand les frais généraux du patronat augmentent, c'est la classe ouvrière qui les supporte.

De Raymond Dezy, dans le *Réveil de Boulogne* :

Sans crainte de se tromper, on peut donc affirmer qu'aucune modification ne sera apportée à la loi en 1912.

L'ordre du jour Dalimier restera lettre morte.

Jaurès, dont la candeur réformiste est incommensurable, ne parviendra pas à faire partager son optimisme aux travailleurs.

D'ailleurs, ce que les travailleurs demandent avant tout, c'est la suppression du versement ouvrier.

Et cette suppression, ils ne l'obtiendront qu'en refusant toute retenue sur leurs salaires dès le 3 juillet prochain.

De Georges Escat, dans le *Combat du Lot-et-Garonne* :

Oui, je suis partisan des retraites ouvrières, mais sans versement ouvrier ni patronal, et avec l'âge de la retraite de 50 à 55 ans.

Ah! je sais bien que l'Etat bourgeois vous dira, ainsi que ses partisans intéressés, « mais à l'âge de 60 à 65 ans vous passerez à la caisse de l'Etat! » Oui, mais comme il n'y aura plus que 6 à 8 pour 0/0 des assurés qui arriveront à l'âge précité, eh! bien vous passerez certainement à la caisse, mais à la caisse qui vous conduira pour le *grand voyage!!*

De Paul Campana, dans le *Travailleur Socialiste de l'Yonne* :

L'Union des Syndicats ouvriers du département de la Seine conviait justement à un meeting monstre contre l'escroquerie des retraites, au manège Saint-Paul, les travailleurs, invitant les défenseurs de cette « œuvre » de classe à apporter leurs arguments en faveur de cette loi de bluff et de mensonge.

« Exploités de toutes les catégories, venez en masse clamer bien haut vos volontés, *vous seuls connaissez vos intérêts.* »

Entendez-vous, vous, Jaurès?

S'il ne s'agissait que de Jaurès, je m'en consolerais. Mais par dessus la tête de Jaurès, c'est le Parti socialiste, tout le Parti, que je vois atteint en pleine poitrine, en plein cœur.

Le Parti ne peut être atteint car il s'est dégagé!

De L. Coutard, dans le *Combat Social du Gard* :

Les modifications ne doivent pas se borner à l'abaissement de l'âge des retraités.

Il faut plus et mieux. Surtout, il ne faut pas se lasser de réclamer et d'exiger ce qui constitue un droit pour la classe ouvrière : l'abaissement de l'âge, la suppression du versement, l'augmentation du taux de la retraite.

Ce n'est pas perdre du temps que réclamer son dû; ce n'est pas se rabaisser qu'exiger de l'Etat-débiteur, du capitalisme-profiteur, une faible partie de la créance qu'ils doivent à la classe ouvrière.

De Mathis Schneider, secrétaire de l'Union des Syndicats ouvriers de Troyes, dans la *Défense des Travailleurs de l'Aube* :

La première concession, acceptée par la Chambre et le gouvernement, avant même l'application de la loi, est la condamnation formelle de cette loi de fumisterie inapplicable. Et loin de nous arrêter dans notre opposition, elle doit au contraire, nous encourager à persévérer. Car, cette première concession n'a été consentie par les parlementaires bourgeois que pour essayer d'enrayer le mouvement d'opposition qui s'est manifesté dans tous les milieux ouvriers, et tenter d'assurer un semblant d'application de cette loi insensée.

Or, la dignité ouvrière ne doit pas se contenter de demi-mesures.

Nous produisons toute la richesse sociale. C'est à notre travail que les capitalistes et les rentiers doivent leurs revenus. Par conséquent, nous avons tous droit à une retraite digne de notre effort de production, *sans aucun versement*, puisque nos salaires suffisent à peine pour notre subsistance et l'entretien de nos familles.

De G. Barbut, dans *La Bataille*, de la Vidourlenque :

La loi est non seulement mauvaise, mais elle n'est pas même acceptable transitoirement.

L'ouvrier, le paysan, qui sont simplistes, l'ont si bien compris que c'est avec dédain qu'ils n'ont pas voulu de ce cadeau bourgeois, qui consiste à prélever un nouvel impôt sur leurs salaires.

Ils n'ont qu'à persister dans cette attitude ferme et la bourgeoisie remisera sa loi ou la modifiera en supprimant la contribution ouvrière et patronale, en abaissant l'âge et en élevant le taux de l'allocation.

De Jean Maclaire, dans l'*Action Ouvrière et Paysanne*, de Saint-Etienne :

Lorsqu'on prétend que c'est par ignorance des conditions de la loi que les prolétaires se refusent à l'inscription, il semble qu'on va à l'encontre même de la vérité. C'est dans les centres industriels où la mentalité syndicale est la mieux formée, où les travailleurs sont lès mieux avertis de ce qui les concerne — Paris, Lyon, Marseille, Limoges, Roanne, Roubaix, Lille, Tourcoing, Saint-Etienne, etc., — que l'abstention s'est le plus généralisée. Il y a là une opinion réfléchie, une attitude méditée et qu'aucune contrainte ne pourra modfier.

De Jean Prolo, dans l'*Observateur du Centre* (Nièvre) :

Ni la C. G. T., ni les unifiés n'ont combattu le principe de la loi. Ce qu'ils critiquent, c'est l'*application*, qu'ils jugent impossible, et si au lieu de la combattre, ils avaient soutenu la loi, le résultat aurait été absolument le même.

Les paysans ne pèchent nullement par ignorance et s'ils refusent les versements, c'est parce qu'ils ne peuvent faire autrement. Tantôt salariés, tantôt patrons, ils ne travaillent que par intermittence, c'est-à-dire selon les caprices des saisons, et de par cette irrégularité du travail, les privations sont beaucoup trop fortes déjà pour qu'ils puissent contribuer à une retraite dérisoire et sans horizon pour eux.

Nos lecteurs et abonnés sont priés de s'adresser de préférence aux maisons qui donnent au " Socialisme " des annonces commerciales et qui contribuent ainsi à son existence.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Fête Nationale du 14 Juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 6 Juillet 1911 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 Juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Exposition Internationale de Turin

Trains spéciaux, 1re, 2e et 3e classes, à marche rapide; Réduction : jusqu'à 60 0/0, suivant la distance.

La Compagnie P.-L.-M. mettra en marche, à l'occasion de l'Exposition de Turin, six trains spéciaux pendant le mois de juillet :

1° Les 7 et 21 Juillet au départ de Paris;

2° Les 10 et 25 Juillet au départ de St-Etienne et de Lyon;

3° Les 11 et 26 Juillet au départ de Marseille et de Cette.

Le retour des voyageurs aura lieu, à leur gré, par tous les trains du service régulier, dans un délai de 20 jours.

Délivrance des billets à prix réduits pour ces trains, à partir des dates suivantes, dans toutes les gares du réseau :

1° Les 22 Juin et 8 Juillet pour les trains au départ de Paris;

2° Les 24 Juin et 11 Juillet pour les trains au départ de Saint-Etienne et Lyon;

3° Les 20 Juin et 12 Juillet au départ de Marseille et de Cette.

La délivrance des billets cesse la veille du jour du départ du train, à midi.

Toutes les gares des réseaux de l'Est, de l'Etat, du Midi, du Nord et d'Orléans délivreront également des billets à prix réduits pour ces trains spéciaux.

Les voyageurs des lignes non desservies par les trains spéciaux pourront les rejoindre aux gares d'arrêt en utilisant les trains du service ordinaire.

Librairie du « SOCIALISME »

Nous expédions *franco de port*, aux prix indiqués, les brochures et ouvrages suivants, sur demandes de nos lecteurs et abonnés :

COMPÈRE-MOREL

Les Paysans et le *Socialisme à la Chambre.*	0 15
Exploitation agricole et Socialisme.	0 15
Le Socialisme aux champs	0 15
Propos d'un rural	0 15
Concentration capitaliste, organisation collectiviste	0 15

J.-P. GRANDVALLET

Le Manuel du Cheminot	0 10
Les travailleurs des chemins de fer et le Parti Ouvrier	0 15

Vincent CARLIER

La Pensée Socialiste.	0 10
Le Monopole des Assurances	0 60
La houille blanche et le socialisme	0 15

Gabriel DEVILLE

L'évolution du Capitalisme	0 60
Le Capital de Karl Marx	3 25

GUESDE et JAURÈS

Les deux Méthodes.	0 15

Karl KAUSTKY

Le programme socialiste	6 »
La Question agraire	7 60
Le Marxisme.	3 25
Parlementarisme et Socialisme	2 75

Paul LAFARGUE

Patriotisme et Bourgeoisie	0 10
Le Droit à la Paresse	0 15
Communisme et évolution.	0 15
La Méthode historique de Marx.	0 20
La Religion du Capital.	0 20
Les Trusts Américains	1 65
Origine et évolution de la propriété	3 25
Le déterminisme économique de Marx	4 »

Jules GUESDE

Collectivisme et Révolution	0 15
La Loi des Salaires	0 15
Les huit heures à la Chambre.	0 15
Le Collectivisme	0 15
Le Collectivisme au Collège de France	0 25
Socialisme et services publics.	0 25
Double réponse à MM. de Mun et Deschanel.	0 30
Le Socialisme au jour le jour.	3 25
L'Etat, politique et morale de classe	3 25

Jean LORRIS

Ouvriers et Paysans	0 20

Henri NIVET

Notions d'Economie marxiste	0 60

Pierre NORANGE

Canaille et Cie, un acte.	0 55
Le Droit à la Vie, un acte.	0 55
Ventre creux, un acte.	0 55

Dr OGUSE

Malthusianisme et Socialisme.	0 25

F. de PRESSENSÉ

Le Parti Socialiste et la guerre.	0 15

PROGRAMME

Général du Parti Ouvrier.	0 25
Agricole du Parti Ouvrier.	0 15
Municipal du P. S.	0 15

DIVERS

Petit Manuel du Propagandiste socialiste.	1 70
Les Bonnes Thèses du Socialisme.	1 70

H. de la PORTE

Les Leçons de Stuttgart	0 30

Ch. RAPPOPORT

J.-P. Proudhon	0 20
La Philosophie de l'Histoire	3 25

Charles VÉRECQUE

La conquête socialiste du pouvoir.	3 25

SOUVENIR DU BANQUET

Contre **0 fr. 30** en timbres-poste, nous adresserons aux camarades une carte postale donnant la représentation photographique du Banquet du *Socialisme* du 14 juillet dernier.

D'autre part, nous enverrons, moyennant **0 fr. 75**, des photographies de groupes prises à l'issue du Banquet, en format 13/18 cartonné, en sépia ou bromure.

ANNONCES COMMERCIALES

Téléph. 929-28 GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS *Téléph. 929-28*

AU MARCHÉ LENOIR

Faubourg Saint-Antoine, 128 — Rue Crozatier, 74 — Rue d'Aligre, 27

DIMANCHE 2 JUILLET 1911

et Jours suivants

SOLDES D'ETÉ

Rabais considérables à tous les Comptoirs

Les Magasins sont ouverts le Dimanche et fermés le Vendredi

Tous les JEUDIS et DIMANCHES : PRIMES-BALLONS

La Société Coopérative Paysanne LES VIGNERONS LIBRES de Maraussan

EST LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS IMPORTANTE

DES COOPÉRATIVES VINICOLES SOCIALISTES

Adhérente depuis 1901 à la Bourse des Coopératives

Siège et Cave collective de vinification : MARAUSSAN (HÉRAULT)

295 vignerons co-associés dans la même commune

64.000 hectos récoltés vendus sans intermédiaires. Ventes de l'année 1909 : 1.337.000 fr.

Les meilleurs vins — Les meilleurs prix — La meilleure origine

VINGT-HUIT ENTREPOTS DE VENTE DIRECTE EN FRANCE

Livraisons locales ou expéditions directes à la clientèle de détail par fûts prêtés de toute contenance

Pour la Seine et Seine-et-Oise prière de s'adresser aux Coopératives fournies par le *Magasin de Gros* avec lequel ont traité *Les Vignerons Libres* de Maraussan

Echantillons, prix et renseignements gratuits sur simple demande adressée au Siège social

Le Gérant : MERCY.

Imprimerie *La Coopération du Livre* (association ouvrière), 3, imp. Crozatier.

L'Administrateur-Délégué L. MIOT